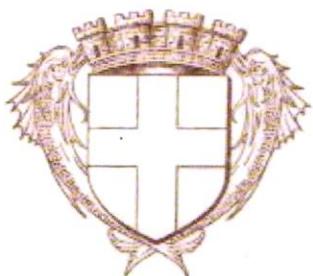


DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)



ARRONDISSEMENT DE GAP

Décision du Maire de la Commune d'EMBRUN dans le cadre de sa délégation de compétences (délib. 2020-099 R du 29/06/2020)

Le Maire de la Commune d'Embrun,

N° : 2026-005

Note de frais et honoraires n° 20260102

CDMF - Avocats Affaires publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-099 R du 29 juin 2020, déposée le 1^{er} juillet 2020,

Vu la convention d'honoraire du 09 janvier 2026 entre la commune d'EMBRUN et la SEARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES,

Considérant la complexité des dossiers de contentieux en cours,

DECIDE

Article 1 : La Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée d'avocats CDMF – Avocats Affaires publiques - 7, place Firmin Gauthier – BP 476 – 38000 GRENOBLE CEDEX est retenue pour apporter conseils et appuis juridiques pour un dossier contentieux Commune d'EMBRUN/consultation (réf FP22615-STI//PB).

Article 2 : Les frais et honoraires de la société CDMF – Avocats Affaires publiques sont arrêtés à 500.00 € HT avec une TVA de 20%, soit **600.00 € TTC**. Ils comprennent l'examen des termes de la saisine, l'examen du courrier de contestation de l'agent, l'examen du projet de réponse de la Commune, visa et amendement du projet de courrier en réponse le 20 janvier 2026 et note de préconisations du 20 janvier 2026.

La dépense sera payée par prélèvement des crédits figurant au compte 62268 du budget communal 2026.

Article 3 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MARSEILLE, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication de manière informatique par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux peut également être déposé auprès de Madame le Maire d'EMBRUN. En ce cas, le délai de recours contentieux est suspendu.

Article 4 : Conformément aux textes en vigueur, la présente décision du Maire sera incluse dans le registre des délibérations du conseil municipal et notifié à son titulaire. Il sera communiqué au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la ville d'EMBRUN est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire qui sera publiée dans les conditions habituelles.

Fait à EMBRUN, le 20 janvier 2026

Le Maire d'EMBRUN,



Chantal EYMEoud

Le Maire certifie que la présente décision est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.